

## Conférence virtuelle de 2022

du Comité de coordination des employés municipaux de l'Ontario

### Résilience et unité : une lueur d'espoir à l'horizon

Du 2 au 4 mars 2022

Le 2 mars — Journée en caucus

Cliquez ici pour vous inscrire

<https://cupe.on.ca/fr/conference-virtuelle-de-2022-du-comite-de-coordination-des-employes-municipaux-de-lontario/>

**mot de passe: conference2022**

#### Délégués votants

Bien que les règlements du CCEMO permettent aux sections locales d'inscrire un nombre illimité de délégués pour assister à la Conférence, il y a des critères et des limites quant au nombre de **délégués votants** que chaque section locale affiliée a le droit d'envoyer. Le nombre de délégués votants par section locale affiliée est expliqué en détail à l'article 4, paragraphe 6, des règlements du CCEMO, règlements que vous pouvez consulter en cliquant [ici](#). Puisque c'est un événement en ligne, on demandera aux sections locales de désigner leurs délégués votants avant l'événement et ces derniers recevront un courriel personnel, avec leurs lettres de créance pour le vote, avant le début de la Conférence.

#### Candidats à une élection dans le cadre de la Conférence du CCEMO

Afin de pouvoir être candidat à une élection dans le cadre de la Conférence du CCEMO, un délégué doit être un **délégué votant** d'une section locale affiliée et être inscrit comme tel. Toute personne qui propose un candidat à une élection doit également être un délégué votant. Veuillez consulter la section ci-dessus qui explique le processus que doivent suivre les sections locales pour désigner leurs délégués votants.

#### **DROITS D'INSCRIPTION (par délégué) : \*\***

##### **Affiliés**

225 \$ jusqu'au 11 février 2022

275 \$ à compter du 12 février 2022

##### **Non-affiliés**

385 \$ jusqu'au 11 février 2022

435 \$ à compter du 12 février 2022

### Journée en caucus



**Travailleurs de la Bibliothèque**  
**Le 2 mars**  
Du 9 h 00 à 17 h 00

**CACO**  
**Le 2 mars**

**Travailleurs de la**  
**santé publique**  
**Le 2 mars**

\*\*Si vous avez besoin d'une traduction en français ou en ALS, veuillez-vous inscrire avant la date limite du 4 février 2022.